



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 04 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 16
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-09-2023-182

Objet : Ajournement de l'examen de demandes de subvention dans le cadre du contrat de ville du Robert

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.

Arrivé en cours de séance : Germain DUTON

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

En cours de séance : Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le contrat de ville du Robert a été signé le 30 juin 2015. Il s'articule autour de :

- Quatre piliers (la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi, les valeurs de la République et la citoyenneté),
- Trois thématiques transversales : l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, la jeunesse.

Le périmètre d'intervention est le suivant : Cité Lacroix, Trou Terre, Pointe Lynch.

Chaque année, l'État mobilise des moyens financiers spécifiques à destination des associations, pour accompagner la mise en œuvre de projets au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants ;

Considérant qu'un appel à projets 2023 a été lancé du 19 décembre 2022 au 31 janvier 2023 avec les objectifs suivants :

- Favoriser l'insertion professionnelle, l'accès à l'emploi et la création d'activités,
- Permettre l'émancipation par l'éducation, la culture et le sport,
- Prévenir et lutter contre la précarité, la pauvreté,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Agir concrètement pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons et entre les femmes et les hommes dans les quartiers ;

Considérant qu'un COTECH s'est tenu le 14 mars 2023 et un COPIL le 29 mars 2023 ;

Considérant que lors de la réunion des membres de la Commission mixte Subvention-Finances qui s'est tenue le 28 juin 2023, 9 demandes de subvention ont obtenu un avis favorable et 2 ont été ajournées ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'ajourner l'examen des demandes de subventions suivantes, présentées dans le cadre du contrat de ville du Robert :

Porteur	Opération	Montant sollicité à CAP Nord Martinique	Observations
EMERGENCE PRO	De la chenille au papillon : épicerie solidaire " rayon de soleil"	10 000,00€	Ajourné Motif : Absence de bilan des années précédentes. L'association doit présenter le bilan 2021-2022 pour analyse.
UNITE REAL SQUAD	École itinérante de breakdance : de la rue à la scène, de la violence à la danse, il n'y a qu'un pas. Breakdance	5 000,00€	Ajourné Motif : Absence de bilan de l'opération précédente. L'association doit présenter le bilan de l'opération subventionnée en 2022 pour analyse.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme
Fait à Marigot, le 16 octobre 2023

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT